



Respect
Intégrité
Excellence
Leadership

Direction des marchandises contrôlées

Bulletin 17 – Printemps 2008



Avis important sur les définitions révisées

La *Loi sur la production de défense* régit l'examen, la possession et le transfert des marchandises contrôlées au Canada. La Direction des marchandises contrôlées a révisé la définition du mot « examiner » en relation avec les marchandises contrôlées. Voici les définitions des mots examiner, posséder et transférer :

EXAMINER signifie le fait d'étudier en détail ou d'analyser un objet ou un sujet afin d'en découvrir les principales caractéristiques ou la signification.

POSSÉDER signifie la possession effective, c'est-à-dire un contrôle matériel direct sur une marchandise contrôlée à un moment donné, sinon la possession de droit, c'est-à-dire le pouvoir et l'intention à un moment donné d'exercer un contrôle sur une marchandise contrôlée, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs autres personnes.

TRANSFÉRER signifie : effectue un transfert quiconque aliène de quelque façon une marchandise contrôlée ou en communique le contenu.

Nous voulons saisir cette occasion pour rappeler à toutes les personnes inscrites (entreprises et personnes) qu'il est illégal de transférer ou de permettre l'examen des marchandises contrôlées à/par des personnes qui ne sont pas inscrites. Prière de consulter l'article 37 de la *Loi sur la production de défense* pour avoir le libellé complet.

Signaler les atteintes à la sûreté

Une des conditions de l'inscription, qui figure à l'article 10(h) du *Règlement sur les marchandises contrôlées*, est que la personne inscrite est tenue d'aviser sans délai la Direction des marchandises contrôlées (DMC) de toute atteinte à la sûreté en rapport avec des marchandises contrôlées. De plus, toute atteinte de nature criminelle passible d'une condamnation en vertu du Code criminel (comme le vol) devrait être également signalée à l'organisme approprié qui applique l'exécution de la loi. Voici des exemples d'atteintes à la sûreté : perte, examen/possession/transfert non autorisé, dommage intentionnel et altération de marchandises contrôlées.

Vous pouvez signaler une atteinte à la sûreté à la DMC par téléphone au 1 866 368-4646, par télécopieur au 613-948-1722 ou par courriel à l'adresse suivante : rcn.dmc@tpsgc.gc.ca. La Division de gestion des cas et pratiques exemplaires à la DMC examine toutes les atteintes à la sûreté pour en déterminer la cause et pour s'assurer que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin de prévenir leur répétition.

Événements à venir - Séminaires sur les contrôles intérieurs et les contrôles à l'exportation

La Direction des marchandises contrôlées organise une série de séminaires sur les contrôles intérieurs et les contrôles à l'exportation à travers le Canada en 2008.

Le but de ces séminaires d'une journée est d'examiner le rôle de l'industrie canadienne dans la protection des biens, de la technologie et de l'information stratégiques et sensibles. Les participants apprendront à connaître les lois, règlements et politiques clés, et recevront des conseils pratiques sur l'administration, la conformité et l'exécution.

Les organismes suivants présenteront lors des séminaires :

- Direction des marchandises contrôlées
- Direction des contrôles à l'exportation (Affaires étrangères et Commerce international Canada)
- Programme des Douanes et de l'Accise (Gendarmerie royale du Canada)
- Direction de la sécurité industrielle canadienne
- Agence des services frontaliers du Canada

Le coût pour chacun des séminaires est de 75 \$ par personne. Les participants recevront une trousse d'information contenant des copies de chaque exposé et des produits d'information. Il y aura un dîner-réseautage au cours duquel ils pourront interagir avec des collègues et des présentateurs. De plus, les participants peuvent demander des rencontres individuelles avec des présentateurs pour discuter de sujets précis – l'inscription à ces rencontres sera ouverte le jour du séminaire selon l'ordre d'arrivée.

Villes et dates

Ottawa – 29 mai 2008
Montréal – 11 juin 2008
Toronto – 25 juin 2008
Halifax – 2 septembre 2008
Vancouver – 16 septembre 2008
Calgary – 18 septembre 2008
Winnipeg – 8 octobre 2008

Vous pouvez vous procurer la trousse d'inscription à l'adresse suivante :

<http://cqd-dmc.gc.ca/cgdweb/pdf/seminars2008-fr.pdf>